

4) La souveraineté et la réputation du Canada

Plusieurs témoins se sont inquiétés des effets que la décision aurait sur la réputation internationale du Canada et sur l'exercice de sa souveraineté. Le politologue Adam Bromke, de l'Université McMaster, a déclaré qu'en participant à la recherche reliée à l'IDS le Canada passerait outre aux principes fondamentaux de la politique étrangère qu'il suit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à savoir appuyer l'Alliance occidentale tout en s'efforçant d'atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest et en favorisant la limitation des armements.²⁰ Reprenant les mêmes arguments, le Mouvement canadien pour une fédération mondiale a dit craindre que toute participation à l'IDS détruirait la réputation du Canada en tant que nation s'étant vouée au règlement pacifique des litiges internationaux, aux missions de maintien de la paix organisées par l'ONU, et à la négociation de nombreux accords sur la limitation des armements.²¹

Le Conseil des Canadiens a laissé entendre que l'IDS nécessiterait quasi certainement le déploiement de détecteurs et d'intercepteurs de missiles balistiques en territoire canadien; il a ajouté que la participation directe du Canada au programme risquait aussi de compromettre encore davantage sa souveraineté.²² Le Conseil canadien des églises a repris le même argument : le Canada pourra difficilement s'opposer au déploiement dans le nord s'il participe aux recherches.²³ Le Conseil a souscrit aux observations formulées par le groupe *Project Ploughshares* à Ottawa; celui-ci a soutenu qu'à la faveur de l'IDS, des pressions plus grandes s'exerceraient pour que soient déployés des réseaux complets de défense aérienne dans le nord. Ce même groupe s'est inquiété du "fait que l'IDS aille à l'encontre de ce que nous avons toujours prétendu au Canada . . . Nous avons toujours prôné le recours à des moyens politiques plutôt qu'à des moyens militaires ou technologiques".²⁴

Autres réactions

Tandis que le débat sur l'IDS se poursuivait devant le Comité, d'autres voix se faisaient entendre en dehors des salles d'audience. Le gouvernement fit savoir qu'il avait reçu une quantité anormale de courrier sur la question (la majorité des correspondants s'opposant à l'IDS), phénomène qu'on attribua en partie à la campagne qu'avaient lancée en février le maire d'Ottawa, M^{me} Marion Dewar, et M^{me} Joanne Miller de Saskatoon. En revanche, un sondage Gallup mené au début de juillet révéla que 53 p. 100 du public favorisait la participation à l'IDS, tandis que 65 p. 100 abondaient dans le

même sens à condition que cela crée des emplois pour les Canadiens (sondage effectué entre les 10 et 30 juin).

LE COMITÉ PREND SA DÉCISION

La décision que le Comité mixte envisageait de prendre fut d'abord connue à la faveur d'une fuite d'information. Le 21 août, la presse apprit qu'une motion recommandant un refus catégorique de participation avait été défaite de justesse par une seule voix. Neuf Conservateurs avaient voté contre la motion qu'avaient par ailleurs appuyée un Conservateur et tous les députés de l'Opposition membres du Comité.

Le rapport en soi présentait quatre options au gouvernement : acceptation inconditionnelle de l'invitation des É.-U., acceptation conditionnelle, refus absolu et refus mitigé. Le Comité n'a pas pu se ranger majoritairement d'un côté ni de l'autre, parce qu'il n'avait pas eu accès à des renseignements techniques classifiés; cependant, les membres de l'Opposition ont souligné qu'ils en avaient suffisamment entendu pour rejeter l'invitation, et c'est d'ailleurs pourquoi ils ont annexé au rapport des déclarations de dissidence on ne peut plus claires. Il était toutefois évident que la majorité des membres du Comité souhaitaient l'adoption d'un compromis, c'est-à-dire d'une décision nuancée, tout en marquant une certaine préférence dans le texte du rapport pour un refus mitigé. M. Tom Hockin, un des présidents du Comité, a confirmé cela quand il a déclaré à la presse qu'en fait, le Comité avait provisoirement répondu "non" à Washington.

La préférence du Comité transpirait dans la description des quatre options qu'il présenta au gouvernement.²⁵ Parmi les inquiétudes exprimées dans le rapport, citons notamment les suivantes :

Acceptation inconditionnelle

- En choisissant de participer pleinement aux travaux de recherche, le Canada risquerait de devoir participer aussi aux étapes suivantes, vu que la distinction entre la recherche et le développement n'est pas claire.
- Même si le Canada s'engage pleinement aux côtés des États-Unis, il est peu probable que les entreprises canadiennes reçoivent de gros contrats. Advenant que le Canada soit tenu à l'écart des secteurs vitaux de recherche, l'exode de nos scientifiques vers les É.-U. se poursuivrait sans doute aussi rapidement, même si le gouvernement acceptait l'invitation américaine. Qui plus est, si des experts canadiens exécutent effectivement des travaux d'envergure dans le cadre de